



# Compte rendu du Conseil d'École n°2

Vendredi 27 janvier 2023

## PRESENTS

### Enseignants :

Bénédicte Hamdani (Directrice/Classe CP/CE2), Fanny PLAGIAU (Classe CM1/CM2), Sophie SERRE (Classe CE), Nicolas ROUSSEL (Classe PS/MS), Léna ROZIER (Classe CE1 )

### Elus :

M. GIRAUD (Maire de Lay), Mme KAFIL (Adjointe Mairie de Lay), M GIVRE (Maire de Neaux)

### Parents d'élèves :

Mme BORDEREAU, Mme CHASSAGNE, Mme GOUBY, Mme SCOMPARIN

## EXCUSES

Mme MESTRE (Inspectrice Education Nationale Roanne Est), Mme FOUILLAT (enseignante), Mme BREAS (enseignante) ;

## ✧ Prévision d'effectifs pour la rentrée scolaire 2023/2024

### Effectifs en date du 27 janvier 2023 :

L'école compte actuellement 104 élèves et 74 familles.

### Prévision pour la rentrée 2023 :

Actuellement, 6 enfants sont pré-inscrits pour la rentrée 2023 en Petite Section de maternelle (enfants nés en 2020). En comptant le départ de 11 élèves de CM2 au collège, l'effectif serait donc de 99 élèves pour la rentrée 2023. Ces chiffres peuvent néanmoins être amenés à évoluer d'ici la fin de l'année.

### Rappel des conditions d'accueil des élèves pour la prochaine rentrée scolaire :

Tout enfant inscrit à l'école de Lay/Neaux pour la rentrée scolaire 2023/2024 doit avoir 3 ans révolus au 31 décembre 2022 (né avant le 31 décembre 2020).

Au vu des effectifs annoncés, aucun élève de 2 ans (né en 2021) ne pourra être accueilli l'année prochaine.

### Rappel concernant les conditions d'inscription :

La directrice de l'école a délégation de la part de la municipalité de Lay pour inscrire les enfants des villages de Lay et de Neaux. Concernant les familles domiciliées dans d'autres communes, elles doivent passer en mairie de Lay afin de demander à Monsieur le Maire un certificat d'inscription qui sera par la suite transmis par la famille à la directrice de l'école qui pourra admettre l'enfant concerné.

La scolarité est désormais obligatoire à 3 ans.

## ✧ Evaluations nationales CP

Elles ont eu lieu en septembre et octobre, et un retour a été fait individuellement à chaque famille. Les CP ont à nouveau des évaluations nationales à passer, appelés « Point d'étape ». Elles sont en cours de passage.

## ❖ Point sur les comptes OCCE:

Le compte OCCE (office central de la coopération scolaire) est une gestion à part qui permet aux enseignants et aux élèves la réalisation de certains projets (petit matériel EPS, jeux de cours, plantations, journées partagées ...)

Point sur la tenue des comptes pour l'année 2021 2022 :

Entrées d'argent : 1294 €

499 euros bénéfice des photos des classes,

400 euros de subvention de la mairie de Neaux

201 euros bénéfice vente des calendriers

52 euros bénéfice vente des étiquettes

Sorties d'argent : 1381 €

Cotisation occe : 57 €

Frais bancaires : 22 euros

Petit matériel de classe : à hauteur de 60 euros environ par classe = 240 euros

Interventions Croix rouge : 50 €

Plantes massif : 59 €

Jeux de cour : 734 €

Pochette de courrier : 47 €

Massicot : 86€

Educartable : 46€

Gouter fin d'année : 40 €

Chaque année, l'école se doit d'adresser un bilan financier à l' OCCE. Les comptes sont consultables à l'école pour les personnes qui le souhaitent.

## ❖ Présentation des différents projets pédagogiques pour le deuxième trimestre

**Interventions de l'ASAJ dans le cadre de l'EPS** : chaque classe a bénéficié d'une session de 6, 7 ou 8 h, puis bénéficiera à nouveau d'une seconde session : Pilotage, vélo pour toutes les classes. De la même façon que l'orientation l'an passé, ces sessions se font avec une progression adaptée, afin que chaque classe valide les compétences correspondant à son âge, et qu'au final les CM2 puissent valider le SRAV, comme exigé dans les programmes.

Ces interventions sont entièrement financées par le Sou des Ecoles.

**Carnaval** : vendredi 3 février, les élèves de l'école fêteront Carnaval, en avance ! Les CE1 et CM prépareront des crêpes, et les Mat, CP et CE2 iront faire un défilé à la maison de retraite. Ensuite, les enfants pourront partager un récréation déguisés ! Puis à 16h30, les enseignants convieront les parents ainsi que les mairies à profiter d'un petit défilé des élèves sur le terrain, puis à déguster une petite crêpe dans la cour de l'école.

**Projet cour de récréation** : les aménagements de la cour devraient avoir lieu sous peu (bancs et parterres) . Le projet de fresque sur un mur a été validé par la mairie et aura lieu en septembre / octobre 2023.

La gestion des conflits continue : les enfants maîtrisent maintenant les messages clairs. Ils sont en train de se former à la médiation.

**Rencontres Usep** : les élèves de toutes les classes ont ou vont participer à des rencontres Usep.

**Labellisation E3D** : L'école s'est engagée dans cette labellisation. Elle sera validée, ou non, par une visite qui aura lieu le 25 avril. Cela implique un engagement dans le développement durable, les gestes éco-citoyens, la préservation de la planète ...

**Projet de demande d'interventions en classe par la Copler sur le thème du développement durable**

- ✧ Fabrications de savons + ateliers tri sportif : en mars pour les CE1 et CM
- ✧ Bombes à graines + ateliers tri sportif : en avril et mai pour les maternelles, CP/Ce2 et CM
- ✧ Cartes à planter + ateliers tri sportif : en janvier pour les Cp/Ce2 et CE1

**Une sortie en fin d'année pour la classe de maternelle : le 15 juin à la ferme du Bessy à Cordelle**

**Spectacle pour la classe de maternelle** en période 4

**Projet Ehpad / EPS**

P3 : CM athlétisme

P4 : CE raquettes

P5 : Maternelle : motricité

+ des échanges ponctuels avec les résidents : arts visuels, poésies, carnaval ...

**Classe transplantée du 5 au 9 juin à Taussat pour les CP Ce et CM**. Le projet avance, une réunion aura lieu avant le départ pour les parents afin de leur donner toutes les informations nécessaires.

*L'équipe enseignante insiste sur le fait que tous ces projets ne seraient pas réalisables sans le Sou des Ecoles et remercie vivement les parents qui s'investissent activement dans cette association.*

✧ *Liaison avec le collège de Régnny pour les élèves de CM2*

Monsieur Blettery, principal du collège, a rencontré les parents de CM, pour présenter le collège de Régnny et répondre aux questions le jeudi 16 janvier à 18H

Une matinée « portes ouvertes » a été organisée au collège le samedi 14 janvier.

Une visite du collège sur le temps scolaire est prévue pour la classe de CM courant juin .

Liaison CM2 sixième : projet commun sur le thème des médiateurs.

✧ *Liaison Ecole/Mairie*

□ **Remerciements auprès des municipalités pour :**

- Les subventions pour la classe de mer
- La subvention pour le projet de fresque avec un artiste
- La mise à disposition d'un personnel communal comme accompagnant pour la classe de mer
- La mise en place d'un service civique depuis novembre
- Le nouveau fonctionnement de la cantine
- L'arrivée d'eau dans la cour
- Matériel manquant dans les malles PPMS : lampes à manivelle, gel hydro alcoolique, couvertures de survie

**Les demandes suivantes ont été adressées par l'équipe enseignante à la mairie :**

- Petits travaux divers : Dalles en maternelle qui se décollent, peinture au-dessus et derrière le tableau de la maternelle, poignée de la porte en bois, fontaine à changer (perte d'eau), trou à boucher vers la tour, gouttière à consolider vers cabanon, poutre violette salle de motricité à changer, lumière extérieure au-dessus de l'entrée de la classe des CM à vérifier/réparer
- Libérer de la place dans le local de l'étage pour gagner du rangement (dortoir maternelle)
- Aménagement cour de récréation (parterres, bancs, et range trottinettes)
- Réflexion et proposition en cas de canicule (velux CP, rideaux thermiques, devis stores, devis climatisation ...)
- Point sur les travaux prévus à l'étage et sur la fin des travaux du préau et de la cantine.

✧ *Liaison Ecole/Familles/Mairie*

- Information : Inauguration cantine/préau/ maison assistantes maternelles : le samedi 3 juin à 11h00
- Changement de place des poubelles et du robinet extérieur.
- Nouvelles consignes de tri
- Départ en retraite de Jocelyne fin mars. Un recrutement est en cours
- Rappel de la part de la mairie concernant la cantine : avertir dès le premier jour d'absence, notamment s'il y a un certificat médical fourni et des repas dont il faut annuler la commande.